

COMMUNE DE MEILHAC

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le 11 avril à 20h00, le Conseil municipal de la commune de Meilhac, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie MASSY, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 9

Pouvoir(s) : 3

Votants : 12

Date de convocation : 04 avril 2025

Présents : MASSY-ESCOUBEYROU-DUBROQUA-DESVALOIS-BARBARIN--
BEAUDOU-DURAND-FYERE-LEGROS-

Pouvoirs : BRAUD à ESCOUBEYROU / BRUNEAU à DESVALOIS / DELAGE à
DURAND

Secrétaire : ESCOUBEYROU Pascal

Délibération N° 2025/17

**Objet : NEUTRALISATION DES AMORTISSEMENTS DES SUBVENTIONS
D'EQUIPEMENT VERSEES PAR LA COMMUNE**

Vu le décret n°2025-1846 du 29 décembre 2015, qui dispose que les collectivités territoriales sont autorisées depuis le 1^{er} janvier 2016 à mettre en place la neutralisation (totale ou partielle) des amortissements réalisés sur les subventions d'équipement versées.

Il s'agit de subventions versées par la Commune et comptabilisées au compte budgétaire 204 dans le cadre de l'attribution d'un fonds de concours à la commune de Nexon pour les travaux de construction d'un centre de secours.

La somme totale à verser à la commune de Nexon est de 6 605, 00 €, somme versée pour moitié en 2025 et 2026.

Cette neutralisation se traduira par la passation comptable d'écritures d'ordre budgétaire après l'inscription des crédits nécessaires au budget 2025, à savoir des mandants au débit des comptes 198 « neutralisation des amortissements des subventions d'équipement versées » et 6811 « dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles » ; et des titres au crédit des comptes 77681 « neutralisation des amortissements des subventions d'équipement versées » et 2804412 « subvention d'équipement en nature aux organismes publics pour bâtiments ou installations ».

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

.../...

Envoyé en préfecture le 14/04/2025

Reçu en préfecture le 14/04/2025

Publié le

ID : 087-218709400-20250411-202529-DE

DECIDE de neutraliser les amortissements des subventions d'équipement versées dans le cadre de l'attribution d'un fonds de concours à la commune de Nexon pour les travaux de construction du centre de secours comme suit :

- 3 302, 50 € sur l'année 2025
- 3 302, 50 € sur l'année 2026.

DIT que les crédits nécessaires seront prévus au budget 2025.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme, le 14 avril 2025

Le secrétaire,


Pascal ESCOUBEYROU

Le Maire,

Jean-Marie

